



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°54/22 – TARIFS 2023 APPLICABLES AU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la nécessité d'actualiser les tarifs applicables au Village de Vacances de la Baume,

DECIDE d'actualiser les tarifs du Village de Vacances de la Baume tels qu'ils sont annexés.

DIT qu'ils sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 12 octobre 2022



le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de

la transmission en Sous-Préfecture le... 14/10/22

et de la publication ou notification le... 14/10/22

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221012-DEC_54_22-0